



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE du 26 Novembre 2020**

**Présents** : MM. Mmes : SAND Gilbert – CLEISS Jonathan – RUCH Valérie – RUCH Yannick – SCHMITT Dominique – PFISTER Monique – SEIBERT Sandra – LEONHART Caroline - LIENHART Bernard – PETITEAU Sylvia - SCHILL Fabien – WARTH Céline – KLOPFENSTEIN Martine – LENHARDT Olivier

**Absente excusée** : SCHEER Cédric (procuration à Mme PETITEAU Sylvia)

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation d'une secrétaire
- 2) Approbation du CR du 23 octobre 2020
- 3) Compte rendu des délégations de signature du maire
- 4) Subvention Collège Wingen s/ Moder – formation premiers secours
- 5) Permis de démolir et déclaration préalable pour clôture et ravalement
- 6) Voirie communale – rue des rochers
- 7) PLUi – propositions de révision de zonage
- 8) Prime pour travail pendant période de confinement
- 9) Commission communication : réunion à prévoir
- 10) Divers

Avant de démarrer l'ordre du jour, M. le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accuser réception de l'invitation et du PV de la séance précédente.

**DECISIONS PRISES :**

**1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Martine KLOPFENSTEIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

**2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 OCTOBRE 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu de la séance du 23 octobre 2020.

**3. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DE SIGNATURE DU MAIRE.**

Dans le cadre de sa délégation de signature, M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été amené à signer les documents suivants :

3 dossiers d'usage de droit de préemption pour lesquels la commune n'a pas fait valoir ses droits : vente de la maison de Mme SAND Marlène au couple DEVIGILI-BILGER, vente de la maison de M. et Mme MULLER Jérôme au couple SOLD-VITTORI, vente de la maison de M. BULUT Mukerem à M. BULUT Atilla.

#### **4. SUBVENTION COLLEGE WINGEN SUR MODER – FORMATION PREMIERS SECOURS**

Le Maire informe du projet du collège de Wingen sur Moder de délivrer un certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) à tous les élèves. Aussi, les communes ont été destinataires d'une demande exceptionnelle de subvention (4€ / collégien) pour l'acquisition d'équipements de formation aux premiers secours.

Actuellement, 55 élèves de la commune de Wimmenau fréquentent le collège.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention à hauteur de 220 € au collège de Wingen sur Moder pour l'acquisition de ces équipements.

#### **5. PERMIS DE DEMOLIR ET DECLARATION PREALABLE POUR CLOTURE ET RAVALEMENT**

##### **Permis de démolir**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles R.421-26 à R.421-29 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 06/02/2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de La Petite Pierre ;

**Vu** les dispositions réglementaires et les orientations d'aménagement visant à garantir la qualité architecturale du bâti traditionnel et la préservation du cadre de vie en particulier dans le centre ancien « UA » du PLUi ;

**Considérant** l'intérêt pour :

- les pétitionnaires d'être avertis en amont de la non-conformité des travaux;
- le Maire, d'éviter la multiplication de procédures liées aux infractions aux règles du PLUi dans le cadre de ses compétences de police;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (2 abstentions), décide :**

- **d'instaurer** le permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur l'ensemble du territoire communal.
- **de préciser** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant 1 mois.

##### **Déclaration préalable pour l'édification de clôtures**

**Vu** le code civil et notamment les articles L.647 et L.663 ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles R.421-9 à R.421-12 ;

**Vu** les compétences de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre, notamment en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 06/02/2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de La Petite Pierre ;

**Vu** les dispositions réglementaires et les orientations d'aménagement des PLUi visant à garantir la qualité architecturale du bâti traditionnel, la préservation du cadre de vie, d'évitement de dysfonctionnements urbains contribuant à assurer la fonctionnalité des réservoirs et corridors écologiques ;

**Considérant** l'intérêt pour :

- les pétitionnaires d'être avertis en amont de la non-conformité des travaux;
- le Maire, d'éviter la multiplication de procédures liées aux infractions aux règles du PLUi dans le cadre de ses compétences de police;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (2 abstentions), décide :**

- **de soumettre** les travaux d'édification de clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des clôtures nécessaires aux activités agricoles et forestières.
- **de préciser** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant 1 mois.

 **Déclaration préalable pour les travaux de ravalement**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles R.421-9 à R.421-12 ; et R421-17 et R421-17-1 ;

**Vu** les compétences de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre, notamment en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 06/02/2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de La Petite Pierre ;

**Vu** les dispositions réglementaires et les orientations d'aménagement des PLUi visant à garantir la qualité architecturale du bâti traditionnel ;

**Considérant** l'intérêt pour :

- les pétitionnaires d'être avertis en amont de la non-conformité des travaux;
- le Maire, d'éviter la multiplication de procédures liées aux infractions aux règles du PLUi dans le cadre de ses compétences de police;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (2 abstentions), décide :**

- **de soumettre** les travaux de ravalement de façades à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.
- **de préciser** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant 1 mois.

**6. VOIRIE COMMUNALE – RUE DES ROCHERS**

Le Maire expose le problème de sécurité dans la rue des Rochers, aux heures d'école, due à la circulation en double sens. Deux propositions d'installation de panneau de sens interdit (du haut vers le bas de la rue) sont faites, soit :

- Un panneau portant en plus la mention « les jours d'école, de 7h30 à 17h »
- Un panneau sans mention supplémentaire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide (11 voix pour) de la mise en place d'un panneau de sens interdit avec la mention « les jours d'école, de 7h30 à 17h ».

**7. PLUI – PROPOSITIONS DE REVISION DE ZONAGE**

Le nouveau PLUi a été signé en février 2020. Une réflexion est à mener sur les ajustements souhaités dans les zonages et une délibération sera à prendre avant le 31 décembre 2020.

**8. PRIME POUR TRAVAIL PENDANT PERIODE DE CONFINEMENT**

M. le Maire informe que le Gouvernement avait édicté le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 qui permet aux employeurs publics de verser une prime exceptionnelle aux agents communaux qui ont accepté d'être déconfinés, de prendre un risque de contamination pour eux-mêmes et leurs familles pour assurer la continuité du service public et répondre aux besoins de la population.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer une prime exceptionnelle d'un montant de 1.000 € à M. Didier RICHERT, agent de maîtrise principal. Celle-ci sera versée avec le salaire du mois de décembre 2020.

## **9. COMMISSION COMMUNICATION : REUNION A PREVOIR**

Un groupe de travail se réunira le vendredi 04 décembre 2020 à 19h00 pour mener une réflexion sur la manière d'informer les citoyens.

## **10. DIVERS**

- Terrain lotissement Schoenfeld : un courrier a été transmis à M. MARTIN (copie à son avocat), l'informant que la commune rejette sa demande visant à annuler la vente du terrain.
- Abri bus et toilettes publiques : le Maire prendra contact avec l'Architecte des Bâtiments de France dès lors que l'architecte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord aura procédé à la révision de sa proposition initiale.
- Dans le cadre du renommage et du rebornage des routes départementales du Bas-Rhin pour la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace, la D12 allant de Wimmenau en direction de Goetzenbruck est renommée D712. La D919 reste inchangée.
- Référent Senior : Mme Monique PFISTER a fait ses premières visites à des personnes seules au sein de la commune et a pris contact avec Mme LONGHI - Chargée de développement de la plateforme solidaire en ligne, déployée par le Service Animation de la Communauté de Commune de Hanau- La Petite Pierre : <https://benevolat.hanau-lapetitepierre.alsace/>.
- Périscolaire : suite à la visite de Mme JOST et Mme BAUER le 26 octobre 2020, des réflexions sont en cours concernant un éventuel déplacement des locaux scolaires.
- Le nouveau coffret électrique est branché au niveau de l'église.
- Décorations de Noël : les sapins seront décorés le samedi 28 novembre à partir de 9h00.
- Noël des aînés : vu l'impossibilité d'organiser un repas de Noël en 2020, le conseil municipal décide d'offrir un coffret cadeau aux citoyens à partir de 70 ans. Coût prévisionnel : 3.000 €
- Suite à la demande du SDIS, une géolocalisation de tous les poteaux incendie ainsi qu'une vérification de leur débit et pression ont été réalisées en collaboration avec le SIVOM de la Haute Moder. Cette opération devra être effectuée tous les 3 ans. Un arrêté sera pris en ce sens.
- Banque Alimentaire : aucune collecte ne se fera dans les mairies cette année.
- Grippe aviaire : la situation sanitaire internationale et européenne en matière d'influenza aviaire hautement pathogène étant fortement évolutive ces dernières semaines, la Préfecture du Bas-Rhin préconise un certain nombre de mesures, notamment la claustration des volailles (dispositif le plus sécuritaire vis-à-vis du contact avec les oiseaux sauvages). Un affichage se fera en mairie.
- Des dégradations ont été observées à différents endroits de la commune. Le Maire déposera plainte auprès de la gendarmerie de La Petite Pierre.
- Par mesure d'hygiène, les propriétaires de chiens sont priés de ne pas les promener sur l'ilot de la rue des primevères. Un panneau sera implanté en ce sens.

**Le secrétaire :**

**Lu et approuvé  
Les conseillers :**